

Je pense qu'il est important de souligner un fait. L'ensemble de la population du Québec a bien réalisé hier jusqu'à quel point le gouvernement fédéral aidait aux Québécois, puisqu'elle a voté en masse pour le parti libéral, alors que les autres partis ont mordu la poussière, ce qui ne peut être attribuable qu'aux bonnes relations fédérales-provinciales entretenues par notre ministre avec ses dix homologues provinciaux.

Au printemps dernier, pour préparer la conclusion de l'entente fédérale-provinciale, le ministre avait déposé un livre de couleur orange, intitulé «Document de travail sur la sécurité sociale au Canada». Les 25 et 26 septembre se tenait une conférence des ministres provinciaux, à Charlottetown, en vue de discuter du problème de l'assistance sociale à travers le pays. Enfin, il y a eu, à Ottawa, la conférence des 11 et 12 octobre, qui a mis le point final aux problèmes qui existaient, notamment au sujet du régime des pensions du Québec.

L'entente qui a été conclue comporte cinq points, dont voici les principaux:

Premièrement, l'indexation des prestations, en fonction du coût de la vie; deuxièmement, le relèvement du plafond des gains servant de base au calcul des taux de prestations et de cotisations, deux articles qui apparaissent dans le bill C-224; troisièmement, les prestations maximales de retraite sous le Régime de pensions du Canada; quatrièmement, le changement du lieu de résidence des employés; cinquièmement, la suppression de l'examen des gains, comme des revenus d'emploi, pour les cotisants âgés de 65 à 69 ans, en vertu du Régime de pensions du Canada.

Depuis ce temps, le ministre, en collaboration avec le ministre des Finances (M. Turner), a émis le communiqué n° 118, en date du 22 octobre, qui explique en détail le bill C-224 et qui, en outre, mentionne, comme on peut le lire à la page 3 du texte français du communiqué:

Les ministres ont tous deux souligné...

... évidemment le ministre du Revenu national (M. Stanbury) est en cause, puisque c'est lui qui a la responsabilité de la perception des cotisations...

Les ministres ont tous deux souligné que la promulgation du projet de loi assurerait aux 500,000 prestataires actuels du Régime de pensions du Canada des versements plus élevés; de plus, elle assurerait une augmentation des futures prestations, tant de retraite que de décès ou d'invalidité. Cette mesure législative rétablirait, par ailleurs, le parallélisme entre les Régimes de pensions du Canada et de Rentes du Québec en ce qui concerne les taux de cotisation, l'indexation des prestations actuelles, et les futures prestations de retraite. Cette allégation suppose que le gouvernement du Québec alignera les modifications qu'il apportera à son Régime de rentes sur celles du Canada, tel qu'il a été convenu lors de la dernière réunion des ministres fédéral et provinciaux du Bien-être social.

Ce n'est pas le seul domaine où l'on a remporté du succès en ce qui a trait aux ententes fédérales-provinciales, en particulier en ce qui a trait à celles conclues avec le Québec. Peut-être serait-il bon, à ce stade, de préciser ce dont il s'agit, puisque certains candidats aux élections du Québec essayaient de faire mousser chez le peuple l'image d'un affrontement continué entre Ottawa et Québec, dans des escarmouches interminables. Certains prétendaient que ces luttes se multiplient, et ce aux dépens du contribuable. On parlait même de gaspillage, de dédoublement et de gâchis.

Évidemment, si ces accusations étaient fondées, il y aurait lieu de s'inquiéter, parce qu'en effet, sous un régime fédéral, le citoyen élit les gouvernements, paie des impôts aux deux niveaux de gouvernement et, en revanche, reçoit

Régime de pensions du Canada (n° 2)

des services des gouvernements fédéral et provincial. Il en veut pour son argent, et qui peut l'en blâmer. Il a donc le droit d'exiger la collaboration entre les gouvernements qu'il élit et finance. Les administrations, tant à Ottawa qu'à Québec, sont conscientes de ce droit, et tentent de le respecter.

Voici quelques exemples d'un engagement commun en faveur des Québécois, pris depuis peu de temps: premièrement, l'accord fédéral-provincial sur les allocations familiales. A partir du 1^{er} janvier 1974, chaque famille québécoise recevra \$15 par mois pour le premier enfant, \$22 pour le second, \$33 pour le troisième et \$37 pour chaque autre enfant, grâce à l'influx de deniers fédéraux, dont la ventilation a été décidée par le gouvernement provincial.

Voici un autre exemple d'entente fédérale-provinciale: le Québec participe avec les autres gouvernements du Canada à la révision du système canadien de sécurité sociale, dont l'un des points de départ, tel que l'avait d'ailleurs annoncé le ministre, fut le rapport Castonguay-Nepveu. Que dire également de ce qui s'est fait relativement aux Centres de la main-d'œuvre: les bureaux fédéraux et provinciaux collaborent déjà étroitement sur le plan de la formation des Canadiens par le truchement des Centres de la main-d'œuvre. Également, dans le domaine du développement économique, le Québec et le gouvernement fédéral sont à mettre au point un accord général selon lequel, comme l'a annoncé le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Jamieson), les deux gouvernements vont identifier conjointement des occasions de progrès économique et y consacrer certaines ressources.

Il est un autre domaine, je crois, qu'il est important de signaler, c'est celui de l'environnement: le Québec participe avec le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario à la préparation d'études portant sur les Grands lacs, le Saint-Laurent et l'Outaouais. Le gouvernement fédéral et le Québec ont ainsi réussi à assainir la rivière Saint-Charles.

De plus, des accords sont intervenus sur la création de parcs nationaux, comme le parc Forillon, le parc Cartier-Brébeuf, à Québec, et celui de la Mauricie, et le gouvernement fédéral et le Québec préparent conjointement les Jeux de la francophonie qui doivent avoir lieu en 1974.

Évidemment, monsieur l'Orateur, je pourrais continuer à énumérer d'autres sujets sur lesquels des ententes ont été conclues entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial mais, à mon avis, pour faire la preuve de ce que j'avais dit tout à l'heure, savoir que les relations provinciales-fédérales sont très bonnes, même avec la province de Québec, j'estime que les exemples que j'ai donnés sont suffisamment éloquentes pour démontrer jusqu'à quel point ceci est exact, et pour contredire certains avancés mémorables faits au cours de la campagne électorale qui s'est terminée hier dans la province de Québec.

Il est un point sur lequel je voudrais appeler l'attention du ministre et sur lequel j'avais prononcé un discours à la Chambre, le 22 février 1973, il s'agit du régime de pensions privé. A mon avis, le gouvernement fédéral pourrait intervenir, bien que, constitutionnellement, le régime privé des pensions appartienne aux provinces; selon moi, peut-être à l'occasion de rencontres entre les personnes intéressées des diverses provinces et le ministre fédéral, pourrait-on mettre à l'ordre du jour ce problème très important et à l'égard duquel les amendements apportés au Régime de pensions du Canada ont eu une certaine influence. D'ail-